

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: FLAG - SOLVANT THF
1. 1. 1. Contient: • tétrahydrofurane
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*  
\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*  
\* Canc. 2 / SGH08 - H351 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H335 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Autres dangers: Aucun.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- tétrahydrofurane
    - N° Id: 603-025-00-0 - N° CE: 203-726-8 - N° CAS: 109-99-9
    - Conc. (% pds) : 90 < C <= 100
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
    - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - Irr. oc. 2 - H319 \* SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 2 - H351
    - (STOT SE 3; H335; C >=25% - Eye hrit.2; H319: C >= 25%)
    - Divers :
    - VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 150 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 300
  - 2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol
    - N° CAS: 128-37-0
    - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
    - \* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
    - Divers :
    - VME mg/m<sup>3</sup> = 10

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite..
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Des fumées toxiques se forment sous l'effet de la chaleur.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Recueillir autant que possible dans des récipients hermétiques le liquide répandu.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les personnes sujettes à des problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être mises au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Etanchéité

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • tétrahydrofurane : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 150 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 300 •  
2,6-Di-tert-butyl-4-méthylphenol : VME mg/m<sup>3</sup> = 10
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide  
9. 1. 2. Couleur: incolore  
9. 1. 3. Odeur: d'acétone  
9. 1. 4. PH: 7  
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 64°C  
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: - 108°C  
9. 1. 7. Point d'éclair: -20°C  
9. 1. 8. Limites d'explosivité: LIE : 2 %  
LSE : 11%  
9. 1. 9. Pression de vapeur: 170 hPa (20°C)  
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 0.88 (25°C)  
9. 1. 11. Viscosité: 0.5 mm<sup>2</sup>/s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble  
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.  
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Eviter les décharges d'électricité statique.  
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.  
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Aucune raisonnablement prévisible.  
10. 4. Conditions à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.  
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.  
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.  
tetrahydrofuran - CAS 109-99-9  
11. 2. Toxicité aiguë:  
11. 2. 1. Inhalation: CL50/inhalation/6h/rat = 14,7 mg/l  
11. 2. 2. Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = 2 000 mg/kg  
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.  
11. 2. 4. Ingestion: DL50/orale/rat = 1 650 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: CL50/96h/algues = 2 160 mg/l  
CL50/24h/daphnie = 3485 ppm  
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.  
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Non déterminé.  |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non applicable. |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Non déterminé.  |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |  |   |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.  |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  |  |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s):   | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU:   | 2056   |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:  | TETRAHYDROFURAN  |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):             |  |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:   | 3  |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:  | 3  |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG):   |  |
| 14. 4. 1. Classe:  | 3  |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 4. 3. Polluant marin:  | No   |
| 14. 4. 4. N° FS:   | F-E, S-D   |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:   | 3  |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):  |  |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe:  | 3  |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:  | 3  |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:   | No   |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  | cf : § 8   |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable.  |

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |  |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 453-2010<br>Règlement CE 790-2009<br>Règlement CE 1272-2008<br>Règlement CE 1907-2006 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:   | Non applicable.  |

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FLAG - SOLVANT THF

Version: 108c

Date de révision: 30/05/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Historique:
16. 2. 1. Date de la première édition: 15/12/2011
16. 2. 2. Date de la révision précédente: 29-04-2014
16. 2. 3. Date de révision: 30/05/2017
16. 2. 4. Version: 108c
16. 2. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 > 16
16. 3. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr